Collège G. De Montgommery

22, rue de Saint-Aubin 50220 Ducey-les-Chéris © 02.33.89.23.60.

Mail: ce.0501240b@ac-caen.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION 2020/2021 POUR LA CLASSE DE 6^{ème}

<u>NOM :</u>	
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	
<u>Prénom :</u>	
Classe pendant l'année 2019 – 2020 :	
Gabriel De Montgo Ducey-Les-	college mmery Chéris
	a démie mantie
Section State of the Section S	

Indiquer ci-dessous les frères et sœurs fréquentant un établissement du 1er ou du 2nd degré

Nom - Prénom	Etablissement	Commune	Classe	Année de naissance

Date:...../..../2020

Signature(s) du ou des représentant(s) légal(aux) :

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE DEMI-PENSION

1 - REGIMES SCOLAIRES

Les responsables légaux peuvent inscrire leurs enfants à la demi-pension.

Sauf cas exceptionnel, le changement de régime ne peut intervenir qu'à la fin de chaque trimestre et sur demande écrite des parents adressée au chef d'établissement 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.

- Inscription à la demi-pension : L'élève prend ses repas au réfectoire : Du lundi au vendredi (mercredi inclus) → DP5 (demi-pensionnaire 5 jours) Les frais de demi-pension sont établis forfaitairement pour le trimestre entier.
- Repas au ticket : L'élève externe peut déjeuner à la cantine occasionnellement. Le ticket repas est vendu à l'unité pour une valeur de 3€31 (tarif 2020) et sera à régler en avance à l'intendance afin d'anticiper la préparation des repas. La présentation au self se fait avec 1 ticket repas.

2 - REMISES D'ORDRE

Lorsqu'un élève quitte l'établissement ou est momentanément absent en cours de trimestre, il peut obtenir une remise sur les frais de demi-pension dite « REMISE D'ORDRE ». La remise d'ordre est accordée pour les motifs suivants :

- Voyages et sorties si les pique-niques ne sont pas fournis (pas de remise dans le cadre des échanges)
- Stages obligatoires si les repas ne sont pas pris dans l'établissement ou dans le restaurant scolaire d'un E.P.L.E. voisin du lieu de stage.
- Absence de 5 jours consécutifs pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre A L'INTENDANCE dès le 1^{er} jour d'absence.
- Départ de l'élève de l'établissement
- Fermeture exceptionnelle du restaurant scolaire (décision du préfet : intempéries, maladies contagieuse, grèves...)
- Exclusion temporaire de l'élève

3 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES (BOURSES, FONDS SOCIAUX)

Chaque famille est informée de l'existence des aides à la rentrée scolaire. La campagne de bourse débute à la rentrée scolaire et la demande devra être faite par le biais de l'ENT (un courrier d'information vous sera transmis dès la rentrée 2020). Par ailleurs, la commission « FONDS SOCIAUX » étudie les dossiers et attribue une aide en fonction du montant alloué à l'établissement et des demandes faites par les familles au chef d'établissement (avec pièces justificatives...). Dossier fonds social à retirer auprès de l'intendance ou de l'assistant social, au moment qui vous convient le mieux.

4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des frais de demi-pension est à effectuer <u>dès réception de l'avis aux familles</u>, selon les modalités de paiement indiquées sur celui-ci.

En cas de difficultés pour le règlement, la famille doit **le plus rapidement possible** contacter le service intendance pour demander un échelonnement ou un dossier de fonds social.

En cas de non-paiement, l'agent comptable du collège est habilité à saisir diverses autorités afin de solder la créance (saisie huissier, etc...).

Aucune inscription ou modification de régime ne pourra être prise en compte après le 14 septembre 2020 INSCRIPTION AU REGIME DEMI-PENSION OU EXTERNE (A Compléter)

☐ DEMI-PENSIONNAIRE <u>5 jours</u> (DP5) : forfait ann	uel : 403.20 € ⁽¹⁾
☐ EXTERNE AU TICKET : tarif pour un repas : 3,31	€ (1)
(1) Tarifs définis par le conseil départemental de la Manch Augmentation possible en	
Je soussigné(e), M. ou Mme, res	sponsable de
après <u>avoir lu, déclare</u> l'inscrire au régime coché pour l'année sc	colaire 2020-2021.
Fait le/2020 à	
Signature(s) du ou des représentant(s) légal(aux) :	Signature de l'élève :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (A compléter)

Disposez-vous d'une connexion internet : ☐ oui / non ☐

(Le règlement intérieur de l'établissement sera envoyé en début	d'année scolaire par mail et par le biais de pronote)			
<u>Identité de l'élève</u>				
Nom : Prénom : .				
Sexe : M / F Né (e) le :	à (commune) :			
Code département : Nationalité :				
Adresse:				
Code postal : Ville :				
Option pour l'entrée en 6ème (facultative) : Bi-langue (Alleman	nd) / Section football féminin□			
Scolarité de l'année	<u>précédente</u>			
Classe :Établissement :	Commune :			
Option 1 : Option 2 :	Option 3 :			
Représentant(e)	égal(e) :			
Lien avec l'élève :	ge l'élève : □Oui / Non □ Non □ <i>Si oui, merci de joindre un RIB à votre nom</i>			
Nom :Prénom :				
Adresse: même adresse que l'élève				
Code postal : Ville :	Pays :			
Tél. domicile : Tél. travai	l :			
Portable : Mail :				
Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants scola	arisés dans le second degré :			
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) :	(Voir la liste p4 pour déterminer le code correspondant à votre situation)			
Représentant(e)	<u>Légal(e) :</u>			
Lien avec l'élève :	Non Si oui, merci de joindre un RIB à votre nom			
Nom :Prénom :				
Adresse :				
Code postal : Ville :				
Tél. domicile : Tél. travai	-			
Portable : Mail :				
Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants scola				
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) :				
Personne à contacter (autre que	représentant(e) légal(e)) :			
Nom :	Nom :			
Prénom :	Prénom :			
Téléphone :	Téléphone :			
Lien avec l'élève :	Lien avec l'élève :			

Personne en charge de l'élève :	
Lien avec l'élève :	эm
Nom :Prénom :	. •
Adresse : même adresse que l'élève	
Code postal : Pays :	
Tél. domicile : Tél. travail :	
Portable : Mail :	
Nombre d'enfants à charge: Nombre d'enfants scolarisés dans le second degré:	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (Voir la liste p4 pour déterminer le code correspondant à votre situ	uation)
LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	

^	Agriculteurs exploitants
0	Agriculteurs exploitants
1	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
2	Commerçants et assimilés
3	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
335	Cadres et professions intellectuelles supérieures
1	Professions libérales
3	Cadres de la fonction publique
4	Professeurs, professions scientifiques
5	Professions de l'information, des arts et des spectacles
7	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
В	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
	Professions intermédiaires
2	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
3	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
4	Clergé, religieux
5	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
6	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
7	Techniciens
8	Contremaîtres, agents de maîtrise
	Employés
2	Employés civils et agents de service de la fonction publique
3	Policiers et militaires
4	Employés administratifs d'entreprises
5	Employés de commerce
6	Personnels des services directs aux particuliers
43%	Ouvriers
2_	Ouvriers qualifiés de type industriel
3	Ouvriers qualifiés de type artisanal
4	Chauffeurs
5	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
7	Ouvriers non qualifiés de type industriel
8	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
9	Ouvriers agricoles
4	Retraités
2	Retraités agriculteurs exploitants Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
4	Retraites artisans, commerçants, cheis entreprise Anciens cadres
5	Anciens caures Anciennes professions intermédiaires
7	Ancientes professions intermedialles Ancientes employés
3	Anciens employes Anciens ouvriers
3	Autres personnes sans activité professionnelle
1	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
3	Militaires du contingent
4	Mintaires du Contingent Elèves, étudiants
	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
5	

Merci de pointer (la colonne famille) avant de retourner le dossier

Pièces à renseigner ou/et à retourner au collège lors de l'inscription	Famille	Collège
Fiche de renseignements et Fiche d'inscription au service demi-pension		
Autorisation de diffusion de photos, films et travaux		
Fiche d'infirmerie		
Fiche de régime de sortie		
Photocopie intégrale du livret de famille		
Photocopie des vaccinations		
RIB du responsable qui paie les frais de scolarités		
Pièces à renseigner ou/et à retourner à l'APE		
Fiche d'adhésion APE		
Courrier APE et Bon de commande de fournitures scolaires		
Pièces que vous conservez		
Courrier d'inscription au collège et rentrée scolaire		
Liste des fournitures scolaires		

Utilisation de photos, films et travaux de votre enfant par le collège

Dans le cadre de différents projets pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos et des films des élèves du collège, parmi lesquels, il y a votre enfant. Ceux-ci sont pris dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (travaux disciplinaire, clubs, ateliers, UNSS, sorties et séjours pédagogiques...)

Ils ont pour but de:

- rendre compte de la vie du collège aux élèves non impliqués dans ces activités
- présenter les différentes actions menées au sein du collège

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse et sur le site internet de l'établissement. L'article 9 du Code Civil stipule

- "Chacun a droit au respect de sa vie privée"
- "... Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ..."
- "... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ..."

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo et film d'élèves ne peut être publiés sur Internet sans une autorisation des deux parents (ou tuteurs, responsables...)

Utilisation de photos, films et travaux de votre enfant par le collège sur FACEBOOK

Le collège vient de créer un compte facebook afin de présenter les différentes actions pédagogiques menées au sein du collège :

Travaux disciplinaires, Ateliers, UNSS, Sorties, Chorale, Séjours pédagogiques, Bulletin de la semaine, Film des élèves, La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion sur FACEBOOK.
L'article 9 du Code Civil stipule :

- "Chacun a droit au respect de sa vie privée"
- "... Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ..."
- "... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ..."

Ce compte facebook intitulé « Clg-Gabriel Montgommery » sera un compte fermé pour les élèves du collège, les parents, et le personnel du collège. En aucun cas, ce compte ne sera public. Si vous souhaitez appartenir à ce groupe, il sera donc nécessaire d'envoyer une invitation à partir de votre compte facebook. Pour le bon fonctionnement de notre page facebook, les échanges doivent se faire dans le respect et de façon cordiale.

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo ni vidéo d'élèves ne peuvent être publiés sur facebook sans une autorisation des deux parents (ou tuteurs, responsables...)

		Photo de classe	1	
☐ autorisons ☐ autorisons	☐ n'autorisons pas ☐ n'autorisons pas	la photo de classe la photo individuelle		
Autorisa	tion parentale de diffusion	de photographies et films d'élèv	es sur interne	et en respect de l'article 9 du code civil
Nous soussigné				
Madame (nom, prénom)			\square mère	☐ représentante légale
Monsieur (nom, prénom)		et	🗖 père	☐ représentant légal
La publication de travaux,		autorisons	n'autorisons p ographies et fi	
publicationsupport me	es pédagogiques dans le cac n par l'Académie de Caen ou ultimédia, presse régionale, e l'Académie de Caen ou du	le collège de brochures consacré presse nationale	es à l'éducation	on
Autorisat Nous soussignés,	ion parentale de diffusion d	de photographies et films d'élèv	es sur faceboo	ok en respect de l'article 9 du code civil
			🗖 mère	☐ représentante légale
Monsieur (nom, prénom)		et	🗖 père	☐ représentant légal
La publication de travaux,		☐ autorisons ☐ I e gratuit et l'utilisation des photo	n'autorisons p ographies et fi	
Nom, Prénom de l'élève				
	connaissance du fait que nou e la loi Informatique et Liber		on, d'accès, de	modification et de suppression des données concernar
à, Signature de la mère ou d	le//2020 le la représentante légale :	à <u>Signatur</u>		/2020 du représentant légal :

Collège G. De Montgommery

Mail: ce.0501240b@ac-caen.fr

FICHE D'INFIRMERIE

Fiche d'urgence à l'attention des parents (Joindre à cette fiche une photocopie des vaccinations)

ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021

NOM :	Prénom :		Classe :	
Date de naissance :				
Nom et adresse des parents ou o	lu représentant légal :			
N° et adresse du centre de sécur	ité sociale :			
N° et adresse du centre d'assura	nce scolaire :			
En cas d'accident, l'établissemer Veuillez faciliter notre tâche en no			us rapides.	
1) N° de téléphone du domicile :				
2) N° du travail du père :		Poste :		
3) N° du travail de la mère :		Poste :		
4) Non et n° de téléphone d'une	personne susceptible de vous pr	évenir rapidement :		
En cas d'urgence, un élève accide le mieux adapté. La famille est ma de sa famille ou, pour les élèves in	nifestement avertie par nos soins.	Un élève mineur ne pe	ut sortir de l'hôpital qu'acco	
Date du dernier rappel de vaccin vaccination nécessite un rappel t			(pour être efficace, ce	ette
Observations particulières que vo en cours, précautions particulière		connaissance de l'étab	olissement <i>(allergies, traite</i>	ments
Nom, adresse et n° de téléphone	du médecin traitant :	_		
* DOCUMENT NON CONFIDENTI Si vous souhaitez transmettre de médecin ou de l'infirmière de l'ét	s informations confidentielles, vou			— on du
Fait à	, le			

SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

Régimes de sortie - Année 2020-2021

NOTICE EXPLICATIVE

Merci de lire attentivement cette fiche, de la signer et de bien choisir le régime de sortie adapté à la situation de votre enfant PUIS bien compléter les informations demandées au verso.

Présence dans l'établissement - Autorisations de sortie

Voici les règles de fonctionnement :

- Toute sortie du collège entre deux heures de cours est interdite, exceptée le midi pour les externes
- Les entrées et sorties se font aux heures de sonnerie.
- L'élève déposé par le car doit impérativement entrer directement dans l'établissement.
- Un élève quittant le collège avant 16h50 ne peut pas revenir prendre le car à 16h50.
- Pendant le temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité du Chef d'Etablissement.
- Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter le collège <u>avant le repas du midi</u>, excepté ceux qui ne mangent pas le mercredi.
- Les élèves qui quittent le collège et qui partent en voiture sont pris en charge par leur représentant légal dès la fin de leurs cours.

Les différents régimes sont valables pour toute l'année. Toute modification doit se faire par une demande écrite auprès du CPE ou du chef d'établissement.

Ces informations figurent sur le carnet de correspondance de l'élève qui doit l'avoir tous les jours dans son sac, et le montrer à chaque sortie aux assistants d'éducation.

Au dos du carnet de correspondance, le régime de l'élève sera visible grâce à une pastille de couleur.

Pour tout aménagement d'un régime, il suffit de prendre contact avec la CPE.

Régime Rouge :

Ce régime est obligatoire pour les élèves empruntant les transports scolaires.

Les parents dont les enfants ne prennent pas les transports (externes ou DP) peuvent également choisir ce régime.

<u>Arrivée</u>: 8h20 <u>Départ</u>: 16h50 quel que soit l'emploi du temps (sauf prise en charge particulière figurant au dos du carnet).

Heure non assurée : permanence obligatoire.

Toutefois, en cas de modification d'emploi du temps ou d'absence <u>prévue</u> d'un enseignant, les parents peuvent exceptionnellement autoriser leurs enfants à sortir après leur dernière heure de cours en signant un billet d'autorisation de sortie prévu à cet effet dans le carnet.

Régime Jaune :

Pour les élèves n'empruntant pas les transports scolaires.

<u>Arrivée :</u> première heure de cours <u>Départ :</u> après la dernière heure de cours <u>Modification d'emploi du temps ou absence PREVUE :</u> sortie possible après la dernière heure de cours assurée de la journée.

Rappel : une absence prévue d'enseignant est une information notifiée dans le carnet de correspondance ou par Pronote.

Régime Bleu:

Uniquement pour les élèves ayant la possibilité de rentrer chez eux par leurs propres moyens (à pied, deux roues).

Arrivée : pour la première heure de cours	<u>Départ</u> : après la dernière heure de cours assurée,	<mark>même en</mark>
cas d'absence imprévue d'un enseignant.		

Ите/М	a/ont	pris connaissance	de la	a notice explicat	ive. Signature:
-------	-------	-------------------	-------	-------------------	-----------------

FICHE DE REGIME ÉLÈVE - ANNEE 2020-2021

NOM de l'élève :							
Prénom :							
Classe :							
Si une fiche de régime	n'est pas re	endue, l'élève sera obligatoiremen	t présent dans l'établissement de 8	h25 à 16h50.			
Statut :	□ D	emi-pensionnaire prenant les trans	sports scolaires				
	□ D	emi-pensionnaire sans transports s	colaires				
	□ E>	kterne					
☐ Le mercredi mi	idi votre er	fant mangera au self					
☐ Le mercredi mi	idi votre er	fant ne mangera pas au self					
Choix du régime de so	rtie :						
em □ Ré ten □ Ré Autorisation de prise e	égime Jangs habitue égime Ben charge p	nps) AUNE (je peux venir emmener e el) LEU (mon enfant peut rentrer se	et/ou mon enfant reste au collège t récupérer mon enfant aux heures ul même en cas d'absence imprévu	de son emploi du			
NOM		Prénom	Lien avec l'enfant				
				1			
				-			
		Fait à	Le				
		Signature du Responsable légal :					